YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/ACD/EB

DECISION N° 2006/258

OBJET : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de marionnettes conclu avec l'association *Le petit théâtre de Lili*

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

CONSIDERANT que la Commune d'Yerres organise dans le cadre des animations sur la place piétonne un spectacle de marionnettes, le dimanche 17 septembre 2006 à 15h30 et 16h30,

DECIDE

DE signer un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de marionnettes avec l'association Le petit théâtre de Lili, sise 56 Résidence du bois des Godeaux, 91330 Yerres, représentée par Monsieur Jean THUILLIER, Président de l'association pour un montant de 200 euros TTC, (association non assujettie à la TVA),

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2006,

Fait à Yerres, le 14 septembre 2006,

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 2001

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération